

Le président :

Comment est-il désigné ?

Le président de la Ligue est la première personne sur la liste qui sort vainqueur de l'élection des membres du Conseil d'Administration pour quatre ans

Quelles sont ses attributions ?

- Il dirige la Ligue
- Il préside le Bureau exécutif, le Conseil d'Administration et les Assemblées Générales
- Il représente la Ligue dans la vie civile et devant toutes les juridictions
- Il peut créer, modifier et supprimer les commissions régionales
- Il peut déléguer certaines attributions avec l'approbation du Conseil d'Administration

Le secrétaire général :

Comment est-il désigné ?

Le secrétaire général est élu par le Conseil Général parmi les membres de celui-ci, pour une durée de quatre ans.

Quelles sont ses attributions ?

Les attributions du secrétaire général sont déterminées par le Bureau Exécutif de la Ligue. Elles comprennent généralement :

- La gestion administrative de la Ligue
- La rédaction des procès verbaux des réunions
- La gestion et le bon déroulement des réunions

Le trésorier général :

Comment est-il désigné ?

Le trésorier général est élu par le Conseil Général parmi les membres de celui-ci, pour une durée de quatre ans.

Quelles sont ses attributions ?

Les attributions du trésorier général sont déterminées par le Bureau Exécutif de la Ligue. Elles comprennent généralement :

- La gestion des comptes de la Ligue
- Le suivi des dépenses de la Ligue
- L'établissement du budget prévisionnel de la Ligue, ainsi que l'établissement des comptes annuels et du rapport financier de la Ligue

Le Conseil d'Administration :

Comment ses membres sont-ils désignés ?

Le Conseil d'Administration est constitué de 15 membres. Les membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin de liste à un tour, pour une durée de quatre ans.

Quelles sont ses attributions ?

- Le Conseil d'Administration exerce un contrôle de la gestion de la Ligue par le Bureau exécutif
- Il élit en son sein les membres du Bureau exécutif de la Ligue
- Il demande la convocation des Assemblées Générales et fixe le jour et la date de celles-ci.
- Il peut adresser des questions à l'Assemblée Générale

Le Bureau Exécutif :

Comment ses membres sont-ils désignés ?

Le Bureau Exécutif est constitué de 7 membres, dont le président de la Ligue, son secrétaire général ainsi que son trésorier général. Les membres du Bureau Exécutif sont élus au sein du Conseil d'Administration, par celui-ci et pour une durée de quatre ans.

Quelles sont ses attributions ?

- Le Bureau exécutif est l'organe de droit commun de la Ligue
- Il détermine les attributions du secrétaire général et du trésorier général
- Il est investi des pouvoirs les plus étendus au sein de la Ligue
- Il est compétent pour adopter les textes de la Ligue ne relevant pas de la compétence de l'Assemblée Générale
- Il peut décider de soumettre toute question au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.